

MASSIF DES VOSGES DU NORD

Forêt domaniale HANAU2



LE TERRITOIRE

La chasse d'une superficie de 634 ha se situe au cœur du Parc naturel des Vosges du nord, sur la commune de Baerenthal, en limite avec le Bas-Rhin. C'est une forêt mixte, constituée de hêtre, de pins et de chênes sur sol gréseux.



Ses atouts pour la chasse

Le territoire est vallonné et le réseau de routes forestières dense permet un accès aux nombreuses prairies situées en fond de vallon près des points d'eau.

Les prestations proposées

Le cerf au brame

Chasse à l'affût et à l'approche en autonomie (sans guide).

Les critères de tir pour le cerf (à partir du 1er août)

C1 : daguet ou cerf n'ayant aucun merrain se terminant en fourche ou en empaumure (soit 6 cors ou 8 cors à sur-andouillers avec la tolérance suivante : fourche avec un cor de moins de 3 cm).

C3 : cerf de 9 ans et plus quelle que soit la conformation de la ramure.

Autres

- Chevreuils et sangliers illimités, venaison incluse.

- Venaison d'un cervidé incluse.

Les prestations proposées

La chasse individuelle (Arc ou carabine)

Typique de l'Est de la France, la chasse individuelle se pratique toute l'année pour les ongulés soit à l'affût sur un mirador, une échelle ou au sol, soit à l'approche.

La traque-affût, organisée par l'ONF

Concerne le tir du sanglier, du chevreuil et des grands cervidés.

5 jours sont programmés, 3 dans la semaine et 2 le samedi, de mi-octobre au 1^{er} février.